

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

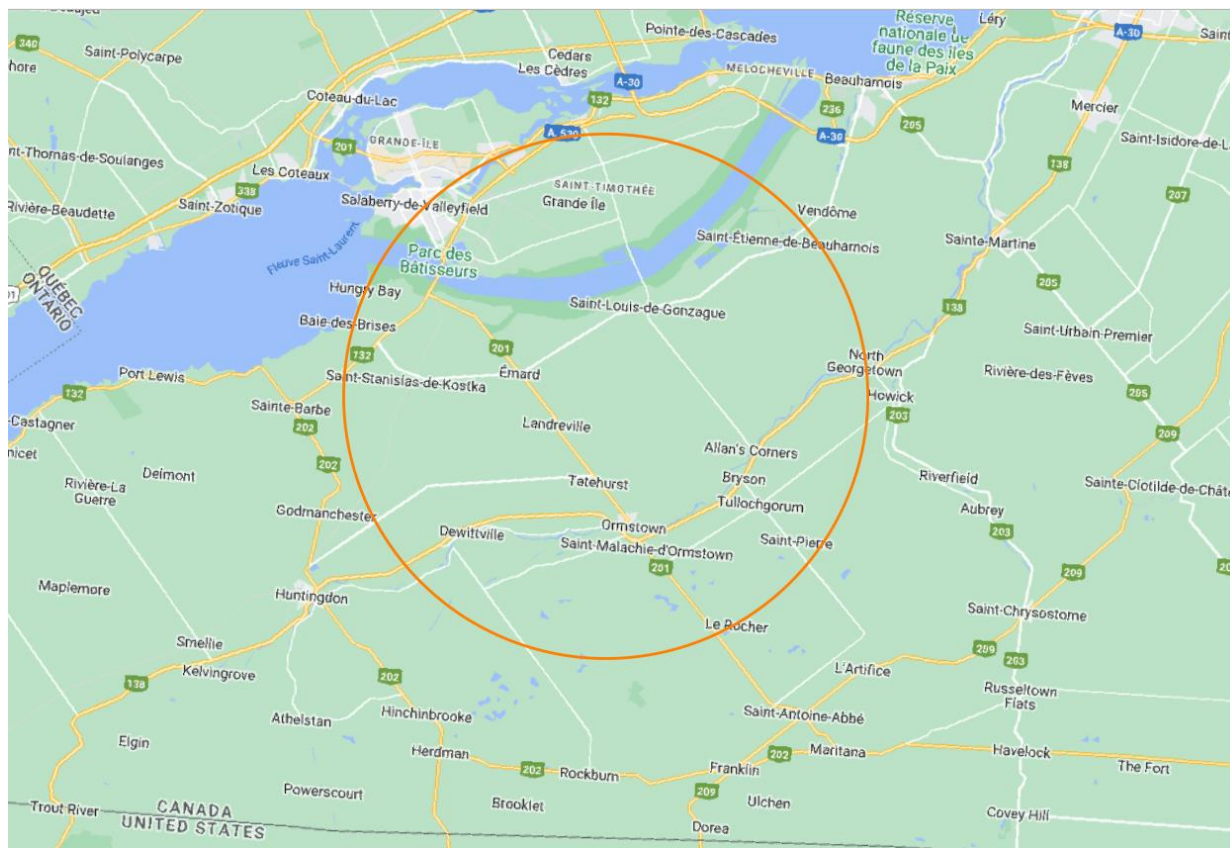
État de la situation

3 nouveaux cas d'influenza aviaire en Montérégie Ouest

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé hier trois nouveaux cas d'influenza aviaire en Montérégie ouest, dans la même région que les deux cas annoncés le 31 janvier. Ces nouveaux élevages concernent une production commerciale non-contingentée.

L'ACIA va émettre deux zones de contrôle primaire qui contiendront ces 5 fermes d'élevage. Une première ZCP devrait être émise incessamment et la deuxième le sera aussi sous peu. Entre-temps, l'EQCMA agrandi sa zone à risque préliminaire (contour de couleur orange) qui avait été émis le 31 janvier. Voir ci-dessous la nouvelle zone afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région.

Il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole d'éviter le plus possible de circuler dans cette zone délimitée par une ligne de couleur orange sur la carte ci-dessous. Pour toute activité essentielle, veuillez vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).



Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP24	31 janvier 2023	Ormstown	Commercial	À venir
IP25	31 janvier 2023	Saint-Louis-de-Gonzague	Commercial	À venir
IP26	2 février 2023	St-Étienne-de-Beauharnois	Commercial	À venir
IP27	2 février 2023	Howick	Commercial	À venir
IP28	2 février 2023	Saint-Louis-de-Gonzague	Commercial	À venir

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).